communiqué du 10.11.15

68% des infirmières hostiles à une première année d'étude commune aux professions paramédicales

Dans le cadre des travaux de la "Grande Conférence de Santé", le ministère oriente les débats des groupes de travail « formation » et « métiers » vers un possible « tronc commun » dans le cadre de la formation de l'ensemble des professionnels médicaux et paramédicaux, au nom de l'interdisciplinarité.

Le SNPI CFE CGC, syndicat des infirmiers salariés, a souhaité lancer une consultation auprès des professionnels, au travers de son site internet. Du 2 au 9 novembre 2015, **20.585 infirmières**, cadres infirmiers ou infirmières spécialisées ont répondu : **68 % de ces professionnels infirmiers sont hostiles à une première année commune aux formations paramédicales** (14.018 réponses contre, 6.567 réponses pour). Voir *

Des milliers d'infirmières répondaient chaque jour, signe d'un intérêt certain sur la question. Les réponses se faisaient par mail, ce qui permettait d'éviter les doublons (un seul vote comptabilisé par adresse mail). Il est toujours possible de voter jusqu'en fin d'année.

Une très large consultation : 20.585 réponses !

Déjà en 2013, lors du débat parlementaire sur la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche, un amendement soutenu par le député Olivier Véran visait à créer, à titre expérimental, une première année commune à certaines formations paramédicales, sur le même modèle de l'actuelle Première année commune des études de santé (PACES) mise en place à la rentrée universitaire 2010-2011 pour les formations médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique.

Le SNPI CFE-CGC avait déjà posé la même question **en juin 2013**, et 20.213 infirmières, cadres infirmiers ou infirmières spécialisées avaient répondu. **A l'époque**, **64,65** % de ces professionnels infirmiers étaient déjà hostiles à une première année commune aux formations paramédicales (13.068 réponses contre, 7.145 réponses pour). **Ce rejet s'est donc renforcé.** Nous ne souhaitons pas que certains se retrouvent dans telle filière par dépit, au vu de ses résultats scolaires. **Nos professions doivent se faire par choix.**

« On nous pousse vers l'interdisciplinarité au motif que les professionnels de santé doivent se connaître davantage, observe Thierry Amouroux, secrétaire général du SNPI. Outre le fait que cette orientation nous semble davantage liée à des impératifs économiques qu'à une amélioration de l'efficacité de notre formation, nous souhaitons le respect des trois filières professionnelles : soins infirmiers, médico-technique, rééducation. Ces cours en commun seraient surtout utiles en 3ème année, car là les étudiants de chaque filière ont une meilleure connaissance de leur futur métier, et la collaboration interprofessionnelle y aurait tout son sens". »

Le maintien des filières professionnelles

Les infirmières sont hostiles à l'idée d'une "L1 paramédicale" sur le modèle de cette "L1 santé" créée par la loi du 7 juillet 2009 : il n'est pas nécessaire de faire une année commune pour mettre en place quelques cours transversaux, ou donner des notions de base concernant chaque métier afin de mieux prendre en charge le patient et de mieux comprendre le travail de chacun.

Ces formations ont réfléchi à leurs contenus : une nouvelle modification ne ferait qu'ajouter de la confusion dans les différentes filières. Les modalités ne sont pas les mêmes, les socles des métiers ne sont pas les mêmes, les finalités ne sont pas les mêmes ! Il serait sans doute plus intéressant de renforcer dans chaque filière, l'interdisciplinarité, la transdisciplinarité. Mais il faut respecter le **cœur de métier**.

Pour Thierry Amouroux, le Secrétaire Général du SNPI CFE-CGC, "cela irait à l'encontre de l'approche par compétences des nouveaux référentiels de formation issus de la réforme LMD des professions de santé. En sciences humaines, les étudiants en sociologie, sciences de l'éducation ou psychologie ont des UE transversales (méthodologie, statistique, anglais, etc) ce n'est pas pour autant que l'on a créé une première année commune de sciences humaines!"

Par contre, qu'en 3ème année de formation il y ait des troncs communs avec les autres étudiants arrivant eux aussi en fin de formation, serait un plus. Ceci permettrait certains cours et réflexions communes sur des sujets communs (éthique, travail en équipe, réflexions sur le travail pluridisciplinaire...) et améliorerait surement les relations par la suite, pour le plus grand bénéfice des soignés.

Dans les autres pays de l'Union Européenne et dans les pays anglo-saxons, il y a depuis des décennies des filières en sciences infirmières : pourquoi un tel retard en France ? Lors de la réforme de 2009, la France a déjà été le 24ème pays sur 27 à entrer dans le système LMD! Nous de souhaitons pas la dissolution des IFSI dans des instituts régionaux de formation paramédicale formant les 14 professions de santé réglementées.

Le SNPI réclame une véritable filière LMD en sciences infirmières :

- avec une vrai **Licence infirmière**, débouchant en 6 semestres sur un diplôme de Licence, et non une simple reconnaissance de grade comme aujourd'hui (Licence pour les IDE, master pour les IADE)
- un vrai **master** pour les infirmières spécialisées, les cadres de santé (option gestion ou pédagogie) et les infirmières de pratiques avancées (loi de santé), mais aussi en santé mentale et en santé au travail.
- * Méthodologie utilisée :
- envoi d'une newsletter à 33.085 abonnés le 2 novembre 2015
- le site du SNPI enregistre 2714 connexions par jour, le sondage étant en une
- relances sur facebook et twitter

Quelques réactions de terrain, dans le cadre de la consultation SNPI :

Arguments des pour :

- Les infirmières en seraient les principales bénéficiaires en relevant le niveau de leurs études, qui est en deçà des autres paramédicaux.
- > cela permettrait peut être d'éviter tous les "abondons" au cours de la première année
- > POUR une première année commune aux formations paramédicales.... à la condition que cette année vienne en PLUS des 3 années d'études (soit 4 années d'études comme les kinés)
- ➤ Votre argument de choix par dépit et en fonction des résultats se pratique malheureusement déjà : on s'inscrit à l'IFSI par échec en médecine ou en kiné...
- > ce qui permettrait aux étudiants de peaufiner leur choix et de s'orienter en meilleure connaissance

Arguments des contre :

- > il faut conserver nos spécificités et non se faire noyer dans la masse !!!
- Avec un tronc commun, la première année serait consacrée à la découverte de tous ces métiers, le risque pour les deux années suivantes serait le manque de temps pour pouvoir aborder tout le programme et/ou une insuffisance d'approfondissement des thèmes abordés. Il faudrait alors augmenter d'une année supplémentaire la formation.
- > Devenir Infirmière doit être un choix réfléchi et non un " lot de consolation" !!!
- I'argument des abandons de première année est fallacieux : ils seront encore plus nombreux et forcément reportés sur la 2ème année, ces abandons faisant en principe suite aux stages qui permettent aux étudiant de se confronter à la réalité du terrain...
- > Pour une filière propre ! Il faut arrêter de tout mélanger !
- ▶ les 3 années actuelles de formation sont déjà insuffisantes pour permettre aux étudiants d'acquérir l'ensemble des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'infirmier. Il me semble que ce dispositif réduirait encore ce temps. Dans ce cas, quid de l'acquisition des compétences et des savoirs "cœur de métier" ?
- > la pluridisciplinarité et la coordination avec d'autres professionnels sont déjà incluses dans le programme dans le cadre de l'UE 3.3 " Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité" et sont vécues lors des 6 stages cliniques.
- » Même si notre objectif commun est la prise en charge de qualité du patient, gardons nos spécificités de formations et retrouvons nous dans un cadre d'échange des pratiques par exemple
- > la formation d'infirmière doit être un choix réfléchi et bien structuré